

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2014**

Le vendredi vingt-huit mars deux mille quatorze à 20H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulines s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation du maire sortant Monsieur PERISSOL, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme HOUSSAIS, M. PLACE, M. PERISSOL, Mme DEMURE, M. LESAGE. Mme LEGRAND, Mme VERDIER, Mme EHRET, M. ROSNET, Mme EYRAUD, Mme TABUTIN, Mme RONDEPIERRE, M. GILARDIN, M. DUPRE, Mme LEMAIRE, M. MICHAULT, Mme TABOURNEAU-BESIERS, M. LUNTE, Mme GAUTIER DE BREUVAND, M. MOREAU, M. KARI, Mme MARTINS, Mme CHARMANT, Mme OUARDIGUI, M. BENZOHRRA, M. BEAUDOUIN, M. BUDAK, M. BRAZY, M. DELASSALLE, M. LAHAYE, Mme VEZIRIAN, Mme GOBIN, M. MONNET.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. BRAZY

**ASSESEURS :**

M. BUDAK et M. MONNET

*Monsieur PERISSOL, Maire sortant ouvre la séance à 20h00.*

**INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**MONSIEUR PERISSOL, MAIRE sortant** - Nous allons ouvrir ce conseil municipal. Alors il me revient d'ouvrir la séance et de faire l'appel en tant que maire sortant.

*Monsieur PERISSOL, Maire sortant, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.*

**MONSIEUR PERISSOL, MAIRE sortant** - Nous sommes tous présents et je vous en remercie. Je déclare, à ce titre, les conseillers municipaux installés dans leurs nouvelles fonctions. Je vous propose de désigner un secrétaire de séance, et je vous propose de choisir notre benjamin, Ludovic BRAZY. Nous aurons à chaque fois à désigner un secrétaire de séance, on verra s'il restera toujours le plus jeune, mais il a quelque chance dans ce domaine. Je passe du plus jeune à notre doyen, je passe la parole à notre doyen Daniel DELASSALLE pour procéder à l'élection du maire, et donc, j'invite Daniel DELASSALLE à venir à ce fauteuil.

Le Conseil Municipal a décidé :

**Délibération n°DCM201412**

**1. ELECTION DU MAIRE**

Sous la présidence de Monsieur DELASSALLE, doyen d'âge du conseil municipal, il est procédé à l'élection du maire.

**MONSIEUR DELASSALLE, doyen d'âge** - Ecoutez, c'est avec plaisir que je vais le faire, je ne savais pas que le Conseil Municipal était aussi jeune.

Je rappelle qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il convient de procéder à la constitution du bureau et donc de désigner deux assesseurs. Il a été pensé à Hamza BUDAK et à Yannick MONNET, les plus jeunes, s'ils sont d'accord.

Ils sont d'accord, je vous invite donc à venir vous installer à la table au centre avec le secrétaire.

Je vais procéder à l'appel à candidature, la question est simple : Qui est candidat à la fonction de maire ?

**MONSIEUR BRAZY** - Nous proposons la candidature de Pierre-André PERISSOL.

**MONSIEUR DELASSALLE, doyen d'âge** - Monsieur Pierre-André PERISSOL est candidat. Y-a-t'il d'autres candidats ? Très bien, nous avons donc un seul candidat.

Chaque conseiller municipal a devant lui une enveloppe bleue et un bulletin. A l'appel de son nom, chaque conseiller s'approchera de l'urne et fera constater qu'il n'est porteur que d'une seule enveloppe avant de glisser son enveloppe dans l'urne.

Le scrutin est donc ouvert.

*Monsieur DELASSALLE appelle les membres du Conseil Municipal.*

**Considérant** la candidature de :

- M. PERISSOL,

**Après avoir procédé aux opérations de vote,**

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

A OBTENU : M. PERISSOL : 28 voix (vingt huit voix)

Monsieur PERISSOL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est désigné Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

*Applaudissements.*

**MONSIEUR LE MAIRE** - Désolé Daniel, les meilleures choses ont une fin.

Bien, mes chers collègues si vous me le permettez, je voudrais vous dire un mot à toutes et à tous.

Mes chers amis, je voudrais évidemment vous remercier pour la confiance que vous venez de me témoigner et, évidemment, je remercie à travers vous l'ensemble des Moulinois pour la confiance qu'ils nous ont témoignée. Je pense, je l'ai dit et je l'ai écrit, que le vote de dimanche dernier nous fait devoir par son ampleur. Les Moulinois ont voulu exprimer leur confiance, leur adhésion, dans ce que nous avons fait ensemble, mais aussi, leurs attentes. C'est cette attente qui nous oblige à travailler, à s'investir complètement, totalement, pour faire en sorte que notre ville, Moulins, soit demain encore plus attractive, encore plus dynamique. Je crois que l'homogénéité de ce score, le fait qu'il ait été exprimé, certes à des degrés différents, mais qu'une majorité se soit exprimée dans la totalité des bureaux de la ville, dans tous les quartiers de la ville, nous oblige à continuer de construire une ville pour tous, une ville pour tous les Moulinois quelque soit leur situation, quelque soit leur difficulté, quelque soit leur origine et quelque soit leur espérance. Nous sommes au service de tous les Moulinois, nous sommes au service de tous les quartiers et nous devons continuer à œuvrer dans ce sens. C'est, je crois, le message que les Moulinois ont voulu nous faire passer et je crois qu'ils nous appellent à le faire avec un véritable esprit d'équipe. Sur n'importe quel banc où l'on se retrouve ce soir dans ce conseil municipal, ils nous appellent à le faire en équipe.

Bien sûr, je n'ignore pas que certains d'entre nous ont des appartenances politiques, ont des sensibilités politiques qui sont évidemment différentes, ce qui est tout à fait naturel en démocratie. Mais je crois qu'ils nous appellent à dépasser ces sensibilités politiques et à travailler en équipe. Ceci est valable pour nous tous, pour nous, pour vous. D'ailleurs, vous aurez l'occasion de choisir si vous souhaitez agir comme une opposition ou comme une minorité. En tout état de cause, je souhaite mettre véritablement ce soir ce premier conseil municipal sous le signe du rassemblement. Je souhaite qu'on travaille en équipe, qu'on travaille pour tous les Moulinois et avec tous les Moulinois, ceci est évidemment valable pour ce conseil municipal, d'ailleurs, vous savez qu'un certain nombre d'entre nous vont siéger au conseil communautaire, qui se réunira le 25 avril.

Encore une fois quelque soit nos sensibilités, nous serons là pour défendre notre territoire et à l'intérieur de ce territoire notre ville de Moulins et tous les Moulinois.

Pour finir, je voudrais, après avoir remercié les Moulinois, souhaiter la bienvenue tout particulièrement à celles et à ceux qui siègent autour de cette table pour la première fois, quelque soit les bancs sur lesquels ils siègent. Je voulais vraiment vous dire que dans ma conception les élus forment une famille. J'ai dit tout à l'heure une équipe, mais aussi une famille. Alors dans une famille, de temps en temps, on s'engueule c'est la vie mais on participe à une même famille et je voudrais vraiment souhaiter aux nouveaux la bienvenue. Je sais que c'est toujours un peu complexe, sachez que les aînés sont à votre disposition pour faire en sorte que votre accueil, votre arrivée dans cette famille se fasse le mieux possible. Du fond du cœur, je vous dis : bienvenue dans cette famille.

Maintenant, on va se mettre au travail. Le maintenant ne veut pas dire forcément ce soir mais dans les conseils municipaux qui viennent. On va continuer le conseil municipal de ce soir mais vous savez que la loi nous oblige à arrêter le budget d'une collectivité avant le 15 avril et, compte tenu des élections, il y a eu une dérogation pour l'arrêter avant le 30 avril, ce qui veut dire que le budget doit être arrêté dans un conseil

municipal, qu'il est prévu de tenir le 28 avril. Le budget doit être précédé d'un débat d'orientations budgétaires avec un conseil municipal qui se tiendra donc le 18 avril. Je suis désolé de cette précipitation dans le calendrier. Pour que les conseils municipaux portant sur le débat d'orientations budgétaires et sur le budget se tiennent, il faut que les commissions concernées, notamment la commissions des finances, se réunissent donc elles doivent être désignées. Cela aurait été trop simple si on avait pu le faire ce soir, ce n'est pas possible de par la loi, on doit donc faire un autre conseil municipal vendredi prochain, c'est-à-dire le 4 avril avec comme ordre du jour la constitution de ces commissions, qui se fera, bien entendu, en pleine concertation.

Alors pour aujourd'hui, nous devons maintenant procéder à l'élection des adjoints.

Oui, mon cher collègue.

**MONSIEUR LAHAYE** - Monsieur le Maire, je voudrais prendre la parole. Je voudrais aussi manifester au nom de l'opposition l'attachement commun à notre ville, vous savez qu'on a pu se rassembler face à des attaques ou des difficultés dans notre ville.

Il est vrai que quelque soit les bancs politiques, je salue, moi aussi, la venue des nouveaux arrivants.

Je pense qu'on a tous cette volonté de travailler ensemble. Il reste, quand même, que dans l'analyse que vous faites, je pense qu'il y a une chose importante, nous, nous avons aussi une conclusion à tirer de cette élection car nous avons subi une défaite très importante et qui est partout, y compris dans les quartiers populaires, y compris dans les quartiers que l'on considérait nous comme oubliés. Ceci sera donc un de nos objectifs de travail qui devra se faire dans les mois et dans les années qui viennent. Cette défaite nous oblige à un certain nombre de devoirs, comme être plus attentif à cette vie municipale et aux Moulinois en particulier.

On a défendu l'idée de redonner la parole aux Moulinois et je pense que ce soir il y a un certain nombre aussi d'employés municipaux qui se sont manifestés donc là aussi il va y avoir un vrai débat qu'on aura l'occasion d'aborder au moment du débat d'orientations budgétaires. Ce n'est pas ce soir que nous allons le faire, je vous rassure.

Je voudrais terminer par quelque chose qu'on ne peut pas oublier. Nous sommes élus avec simplement la participation d'un Moulinois sur deux et cela doit nous interroger très largement. Je pense qu'au-delà du fait que si vous voulez, vous, vous y voyez une confirmation et une réalisation, or, moi, j'y vois une inquiétude quand même par rapport à la vie démocratique et par rapport à du désintérêt. Je ne crois pas que cela s'explique que par du désintérêt, je pense aussi qu'il y a une vraie crise de confiance par rapport au monde politique qui doit tous nous interroger.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci mon cher collègue.

On ne va pas refaire la discussion je crois que cette interrogation, parfois cette méfiance d'un certain nombre de nos concitoyens vis-à-vis du monde politique, nous oblige d'abord à une chose qui est justement de ne pas donner le sentiment de débat politique et de prise de position, non pas en fonction de l'intérêt de notre ville et de l'intérêt des Moulinois mais de l'intérêt de tel ou tel mouvement, et donc, c'est pour cela que je vous ai invité à nous rassembler sur Moulins, sur notre intérêt et sur les Moulinois. Vous me permettez de féliciter chacune et chacun d'entre vous de votre élection comme je suis persuadé, qu'au fond de vous, vous m'avez félicité pour mon élection.

**Délibération n°DCM201413**

## **2. ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur PERISSOL, installé dans sa fonction de Maire.

**MONSIEUR LE MAIRE** - Merci mes chers collègues, nous allons maintenant procéder à l'élection d'une liste d'adjoints.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la commune peut disposer de 9 adjoints maximum. Je vous propose de désigner 9 adjoints. Il faut qu'il y ait un vote du conseil municipal pour savoir si vous êtes d'accord sur ce nombre de 9 adjoints. Je vais procéder au vote. Qui est contre, qui s'abstient, qui est pour ? Il y a une approbation unanime.

Je rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En tout état de cause, je vous propose une liste de 9 noms. Y a-t'il d'autres listes ? Il n'y en a pas.

*Monsieur le Maire appelle les membres du Conseil Municipal.*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Fixe** à 9 le nombre d'Adjoints,

**Considérant** que la liste suivante est soumise au vote :

	<b>Liste TABUTIN</b>
<b>1.</b>	Mme TABUTIN Nicole
<b>2.</b>	Mme LEGRAND Dominique
<b>3.</b>	M. PLACE Christian
<b>4.</b>	Mme DEMURE Danielle
<b>5.</b>	Mme RONDEPIERRE Bernadette
<b>6.</b>	M. MOREAU Jean-Michel
<b>7.</b>	M. KARI Johnny
<b>8.</b>	M. LUNTE Stefan
<b>9.</b>	M. BENZOHRHA Béké

**Considérant** que chaque conseiller municipal est alors invité à déposer dans l'urne son bulletin de vote plié,

**Après avoir procédé aux opérations de vote,**

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 5

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

A OBTENU : Liste TABUTIN : 28 voix (vingt huit voix),

La liste TABUTIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue.

Sont proclamés pour les postes d'adjoints :

<b>PREMIER ADJOINT</b>	Mme TABUTIN Nicole
<b>DEUXIEME ADJOINT</b>	Mme LEGRAND Dominique
<b>TROISIEME ADJOINT</b>	M. PLACE Christian
<b>QUATRIEME ADJOINT</b>	Mme DEMURE Danielle
<b>CINQUIEME ADJOINT</b>	Mme RONDEPIERRE Bernadette
<b>SIXIEME ADJOINT</b>	M. MOREAU Jean-Michel
<b>SEPTIEME ADJOINT</b>	M. KARI Johnny
<b>HUITIEME ADJOINT</b>	M. LUNTE Stefan
<b>NEUVIEME ADJOINT</b>	M. BENZOHRHA Béké

*Applaudissements des Conseillers.*

**MONSIEUR LE MAIRE** - Je veux féliciter en notre nom à tous, l'ensemble des 9 adjoints que nous venons de désigner et vous dire que j'ai l'intention de confier :

- à notre 1<sup>ère</sup> adjointe Nicole TABUTIN, la responsabilité du secteur de la solidarité, de la famille et du personnel,

- à notre 2<sup>ème</sup> adjointe Dominique LEGRAND, la responsabilité de l'urbanisme, du commerce, du logement et du cadre de vie,

- à notre 3<sup>ème</sup> adjoint Christian PLACE, la responsabilité des finances, des travaux et de l'insertion des handicapés,

- à notre 4<sup>ème</sup> adjointe Danielle DEMURE, la responsabilité des affaires générales, de la vie associative et des animations,

- à notre 5<sup>ème</sup> adjointe Bernadette RONDEPIERRE, la responsabilité de la culture,

- à notre 6<sup>ème</sup> adjoint Jean-Michel MOREAU, la responsabilité de l'éducation et des nouvelles technologies,

- à notre 7<sup>ème</sup> adjoint Johnny KARI, la responsabilité des sports et du civisme,

- à notre 8<sup>ème</sup> adjoint Stefan LUNTE, la responsabilité du développement durable et du patrimoine, il sera également rapporteur général du budget,

- et à notre 9<sup>ème</sup> adjoint Béké BENZOHRHA, la responsabilité de la jeunesse et de la politique de la Ville.

On a élu 9 adjoints mais vous savez le souci, qui est toujours le mien, de mobiliser tout le monde et donc j'ai souhaité que chacun des élus de notre majorité suive plus particulièrement comme délégué un sujet. Je vous présente donc en cette première séance du conseil municipal ce que je souhaite attribuer à chacun, ce qui évidemment ne l'empêche pas d'être concerné par tous les dossiers de la ville mais lui-même pourra comme ça suivre plus particulièrement les dossiers d'un domaine.

Je souhaite que :

- dans la sphère de la 1<sup>ère</sup> adjointe Nicole TABUTIN :
    - Jean-Marie LESAGE soit conseiller délégué au personnel,
    - Catherine TABOURNEAU-BESIERS soit conseillère déléguée au lien intergénérationnel,
    - Guy GILARDIN soit conseiller délégué à l'insertion par l'emploi,
    - Betty HOUSSAIS soit conseillère déléguée aux personnes âgées,
    - Gilbert ROSNET soit conseiller délégué à la prévention et à la dépendance,
    - Odette VERDIER soit conseillère déléguée à la famille et à la petite enfance,
    - Sylvie EHRET soit conseillère déléguée à la solidarité.
  - dans la sphère de la 2<sup>ème</sup> adjointe Dominique LEGRAND :
    - William BEAUDOUIN soit conseiller délégué au cadre de vie,
    - Eric MICHAULT soit conseiller délégué au stationnement,
    - Christian DUPRE soit conseiller délégué à la proximité.
  - dans la sphère du 3<sup>ème</sup> adjoint Christian PLACE :
    - Eric MICHAULT soit conseiller délégué au handicap.
  - dans la sphère de la 4<sup>ème</sup> adjointe Danielle DEMURE :
    - Nathalie MARTINS soit conseillère déléguée aux grands événements festifs de la Ville,
- Je vous invite d'ailleurs tous à notre Carnaval de samedi prochain.
- Liliane EYRAUD soit conseillère déléguée aux animations culturelles,
  - Annie CHARMANT soit conseillère déléguée aux animations commerciales,
  - Nadia OUARDIGUI soit conseillère déléguée aux animations de quartier.
- dans la sphère de la 5<sup>ème</sup> adjointe Bernadette RONDEPIERRE :
    - Véronique LEMAIRE soit conseillère déléguée à la programmation jeune public.
  - dans la sphère du 6<sup>ème</sup> adjoint Jean-Michel MOREAU :
    - Véronique LEMAIRE soit conseillère déléguée aux affaires scolaires,
    - Hamza BUDAK soit conseiller délégué aux nouveaux rythmes de l'enfant.
  - dans la sphère du 7<sup>ème</sup> adjoint Johnny KARI :
    - Ludovic BRAZY soit conseiller délégué à l'animation sportive de la Ville,
    - Gilbert ROSNET soit conseiller délégué au sport santé.
  - dans la sphère du 8<sup>ème</sup> adjoint Stefan LUNTE :
    - Betty HOUSSAIS soit conseillère déléguée à la mise en valeur du patrimoine,
    - Cécile GAUTIER DE BREUVAND soit conseillère déléguée à l'environnement.
  - Et dans la sphère du 9<sup>ème</sup> adjoint Béké BENZOHRA :
    - Ludovic BRAZY soit conseiller délégué à l'accompagnement des jeunes porteurs de projet,
    - Catherine TABOURNEAU-BESIERS soit conseillère déléguée aux services pour les jeunes.

Comme cela, vous voyez qu'il s'agit d'une véritable équipe et que chacun est invité et est incité à occuper toute sa place et à s'investir complètement.

Voilà, je vous ai annoncé le prochain conseil municipal du 4 avril.

Pour finir, je remercie tous ceux qui étaient autour de cette table. Je voudrais aussi remercier, si vous en êtes d'accord, tous ceux qui ont été autour de cette table et qui, ce soir, sont dans le public. J'ai une attention particulière et affectueuse pour tous ceux qui ont été des élus et qui aujourd'hui ont passé la main. Je voudrais simplement leur dire, j'évoquais tout à l'heure la famille des élus, qu'on est tous d'accord pour que cette famille comprenne les élus actuels mais aussi les anciens élus, qui seront toujours dans notre cœur.

Je vous remercie et je remercie aussi tout le public présent qui est venu pour assister à ce moment important de la vie démocratique mais qui est aussi un moment important pour notre cité.

Je vous invite à poursuivre en prenant un peu de force, merci.

La séance est levée à 21h00.